

Chronique préventive

SANTÉ ET TECHNOLOGIE – MAI 2021

La santé à l'ère des technologies

Que ce soit pour une consultation virtuelle ou pour la prise de rendez-vous en ligne, les nouvelles technologies peuvent-elles améliorer notre système de santé ? Assurément ! Encore faut-il bien faire les choses et résoudre les importants enjeux éthiques qui s'y rattachent. Coup d'œil sur une révolution dans le domaine de la santé.

- 70 % des Canadiens croient que **les soins virtuels représentent l'avenir en santé**¹.
- 41 % des Canadiens aimeraient avoir accès à des consultations vidéo avec leur professionnel de la santé².
- En 2018, seuls **4 % des médecins de famille** du Canada offraient la possibilité **de réaliser des consultations vidéo** à leurs patients³.



VIVEZ L'EXPÉRIENCE PRÉVENTIVE LA CAPITALE



Cette chronique préventive est disponible gratuitement à l'adresse suivante :
viva.lacapitale.com



Programme santé
en milieu de travail

La Capitale 
Assurance et services financiers

Qu'est-ce que la télésanté ?

L'avènement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) a résolument modifié nos échanges sociaux. Si le partage des fruits de la recherche scientifique, la transmission de l'information et les processus commerciaux ont changé, il en va de même pour la santé. Les interactions entre professionnels de la santé et patients sont en effet appelées, elles aussi, à évoluer au rythme des innovations.

Des enjeux légaux et éthiques

Comme toute innovation qui touche des facettes de la société, l'expansion de la télésanté s'accompagne nécessairement de considérations éthiques et légales auxquelles il faut réfléchir collectivement.

Consentement du patient

Les patients doivent être adéquatement informés sur les risques, limites et avantages des traitements proposés, y compris la prestation de services de santé à distance. Les professionnels de la santé auront à prévoir des modalités claires auxquelles leurs patients devront consentir avant même la prestation du service à distance.

Sécurité des informations et des renseignements personnels

Qui dit prestation de services à l'aide des TIC pense forcément à la sécurité des renseignements personnels. Qui voudrait, en effet, voir l'ensemble de ses renseignements de santé tomber dans des mains mal intentionnées ? Or, avec l'échange accru de renseignements par l'entremise des TIC, il faudra s'assurer de mettre en place des structures robustes pour protéger les données des patients.

[...suite »](#)



GLOSSAIRE

La **télésanté**, c'est la prestation à distance de soins et de services de santé par un moyen technologique.

Elle englobe :

- La **télémedecine**, soit l'exercice de la médecine à distance à l'aide des TIC.
- La **téléconsultation**, soit la consultation qui met en contact, à distance, le patient et un professionnel de la santé par les TIC.
- La **télésurveillance**, soit l'interprétation clinique à distance de données d'un patient transmises par les TIC. Elles peuvent être recueillies par le patient lui-même ou par un autre professionnel de la santé à des fins de diagnostic ou de traitement⁴. ■

Des enjeux légaux et éthiques -suite

Politiques et règlements : des adaptations nécessaires

Le cadre juridique et réglementaire actuel n'est pas encore adapté aux nouvelles réalités engendrées par l'essor de la télésanté. Certains experts ont soulevé le fait que les politiques, les lois et les règlements sont parfois contradictoires et confus, notamment en ce qui a trait aux demandes d'assurance, aux normes de pratique et à la délivrance de permis et d'autorisations d'exercer⁵.

Au Canada, les règles relatives au permis de pratique sont de compétence provinciale. Or, les TIC abolissent les frontières. Est-ce qu'un professionnel de la santé peut offrir un suivi à son patient qui déménage dans une autre province ? Est-il possible de consulter un professionnel de la santé de la Colombie-Britannique alors qu'on se trouve au Nouveau-Brunswick ? Cette consultation serait-elle reconnue, remboursée, considérée ? Voilà des questions simples dont les ramifications légales importantes indiquent l'urgence de revoir la législation des soins de santé. D'ailleurs, plusieurs ordres professionnels du secteur de la santé se penchent sur ces questions afin d'établir des lignes directrices pour baliser la pratique de leurs membres tout en veillant au bien-être des patients. Entre temps, en cas de doute, il est toujours préférable de vérifier si les services sont couverts chez son assureur. ■



**« 70 % DES CANADIENS
CONSIDÈRENT QUE LES SOINS
DE SANTÉ VIRTUELS
REPRÉSENTENT L'AVENIR. »**

LES FORCES ET LES LIMITES

Selon les résultats d'une étude d'Environics Research¹, 70 % des Canadiens considèrent que les soins de santé virtuels représentent l'avenir. Accès accru aux soins, réduction des déplacements et des temps d'attente, moins d'absences au travail, réduction des contacts avec d'autres patients malades... Les avantages sont nombreux ! Néanmoins, cette avenue comporte aussi ses limites.

UN MEILLEUR ACCÈS POUR TOUS

Selon l'Organisation mondiale de la Santé, d'ici 2030, 18 millions de travailleurs de la santé manqueront à l'échelle mondiale. Fait encourageant, une augmentation de productivité de 20 % permettrait de faire le contrepois, croient certains experts. Et parmi les solutions susceptibles de hausser cette productivité, la télésanté occupe une place de choix⁶.

De plus, les milieux de la santé voient en l'émergence des technologies de la santé un moyen d'aplanir les inégalités en matière de santé pour les populations à faible revenu ou encore pour les communautés situées dans des secteurs mal desservis.

UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DES MALADIES CHRONIQUES

Les avantages de la télésanté dans la prise en charge des maladies chroniques sont bien réels. Par exemple, les patients atteints de diabète ou encore de maladies cardiovasculaires dont la situation est stable pourraient être suivis à distance. La télésurveillance, dans certains cas, permet d'observer des signes d'aggravation et de réagir rapidement, avant que l'état de santé du patient se dégrade.

La télésanté favoriserait aussi un investissement personnel plus grand de la part des patients.

Résultat :

- Réduction du nombre d'hospitalisations et de leur durée ;
- Baisse du nombre de consultations à l'urgence ;
- Amélioration de la qualité de vie ;
- Réduction de la gravité des maladies ;
- Réduction du nombre de décès⁷.

...suite »

LES FORCES ET LES LIMITES -suite

PLUS DE RESSOURCES POUR LA SANTÉ MENTALE

On sait que les problèmes de santé mentale figurent parmi les causes les plus fréquentes de consultation et d'absence du travail, et qu'ils entraînent dans leur sillage une foule d'autres conséquences. En conjuguant un accès plus rapide et des outils facilitant une approche multidisciplinaire, la téléconsultation est remplie de promesses. Moins de temps d'attente pour parler à un professionnel signifie aussi un risque moins élevé de voir le problème se chroniciser et s'intensifier.

UN COMPLÉMENT, MAIS PAS UNE SOLUTION DE RECHANGE

Les lignes directrices de l'OMS, énoncées en 2019, recommandent que la pratique de la télémedecine s'inscrive dans une perspective complémentaire et qu'elle ne se substitue pas aux soins en personne⁶. Certains préconisent qu'il y ait, au préalable, des rencontres en présentiel et qu'une amorce de relation médecin/patient ait été établie.

En effet, certains maux nécessiteront toujours un examen physique ou une auscultation : problème musculosquelettique, masse inhabituelle, douleurs abdominales, pertes d'audition ou de vision, par exemple. De plus, les rencontres en personne permettent une intimité qui peut aider, tant le patient que le professionnel, à aborder des sujets délicats ou à remarquer des subtilités moins facilement percevables en ligne. ■



LES RESPONSABILITÉS DE CHACUN

Si les professionnels de la santé doivent veiller à offrir à leurs patients une qualité de soins équivalente à celle qu'ils offriraient en présentiel, d'autres responsabilités s'ajoutent pour les télésoins : s'assurer d'informer convenablement leurs patients sur les modalités de service à distance et sur les limites de la téléconsultation afin d'obtenir leur consentement éclairé.

Pour leur part, les patients doivent veiller à :

- Se présenter à l'heure à leur rendez-vous et utiliser un appareil chargé et fonctionnel.
- Avoir transmis, au besoin, les documents, photos ou autres éléments demandés par le professionnel de la santé avant la rencontre.
- Avoir préalablement téléchargé la solution virtuelle utilisée (logiciel ou application) par le professionnel de la santé.
- Idéalement, se munir d'un casque d'écoute ou s'installer dans un lieu fermé, à l'abri des oreilles indiscretes, afin de protéger la confidentialité de leur échange. ■

Un avenir prometteur

Le système de santé actuel est sous pression. Une situation qui risque de s'intensifier avec le vieillissement de la population, la multiplication des cancers et des maladies chroniques ainsi que la nécessité de traiter rapidement les problèmes de santé psychologique. Devant ces défis, la télésanté ouvre un monde de possibilités.

Si les nouvelles technologies ont le potentiel d'améliorer l'accessibilité à notre système de santé ainsi que son efficience, le virage technologique force des remises en question légales et éthiques importantes ainsi qu'une redéfinition des rôles et responsabilités de chacun, y compris le patient ! ■

- 1 Environics Research, *La position des Canadiens et des Canadiennes à l'égard des soins de santé et de la télémedecine*, [En ligne : <https://www.dialogue.co/fr/position-des-canadiens-soins-de-sante-et-telemedecine>] (consulté le 14 mars 2021).
- 2 Inforoute Santé du Canada, *Relier les patients pour favoriser leur santé*, 2018, [En ligne : www.inforoute.ca/fr/component/edocman/ressources/rapports/evaluation-des-avantages/3565-relier-les-patients-pour-favoriser-leur-sante-2018?Itemid=189] (consulté le 14 mars 2021).
- 3 Inforoute Santé Canada, *Sondage des médecins canadiens (SMC) 2018*, [En ligne : www.inforoute.ca/fr/component/edocman/ressources/rapports/evaluation-des-avantages/3642-sondage-des-medecins-canadiens-2018?Itemid=101] (consulté le 14 mars 2021).
- 4 L'ensemble des définitions proviennent du glossaire proposé dans Collège des médecins du Québec, *Le médecin, la télémedecine et les technologies de l'information et de la communication, Guide d'exercice*, [En ligne : <http://www.cmq.org/publications-pdf/p-1-2015-02-01-fr-medecin-telemedecine-et-tic.pdf?t=1608565425646>] (consulté le 14 mars 2021).
- 5 Rita M. Marcoux et F. Randy Vogenberg, « Telehealth: Applications Front a Legal and Regulatory Perspective », [En ligne : <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC5010268/>] (consulté le 14 mars 2021).
- 6 Association médicale canadienne, Document de discussion sur les soins virtuels au Canada, p. 2 et p. 14, [En ligne : https://www.cma.ca/sites/default/files/pdf/News/Virtual_Care_discussionpaper_v1FR.pdf] (consulté le 14 mars 2021).
- 7 Association canadienne de protection médicale, « La télémedecine – Possibilités, défis et obligations », [En ligne : <https://www.cmpa-acpm.ca/fr/advice-publications/browse-articles/2013/telemedecine-challenges-and-obligations>] (consulté le 14 mars 2021).